



Le Haillan

Mairie du Haillan
Département de la Gironde

Décision Municipale n°DM2025_09_102

Portant sur la signature d'une convention d'exposition avec l'association En quelques mots

La Maire de la Commune du Haillan,

VU l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales qui donne au Conseil Municipal la possibilité de déléguer au Maire, pour la durée de son mandat, certaines attributions,

VU l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales qui en précise les conditions d'exécution,

VU les délibérations n°08/20 du 10 juin 2020 et n°52/20 du 30 septembre 2020 qui donnent délégation au Maire pour prendre toutes décisions prévues à l'article L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que dans le cadre de sa politique culturelle, la Ville du Haillan accueille chaque année des expositions dans le hall de L'Entrepôt afin de valoriser les initiatives artistiques locales.

CONSIDERANT que l'association En quelques mots, sise 19 avenue Pasteur au Haillan (33185), mène des ateliers d'écriture et de lecture auprès des seniors de la métropole à partir desquels elle a créé une exposition autour de la créativité chez les seniors et souhaite la rendre visible à L'Entrepôt.

CONSIDERANT la mise en place de cette exposition portée par l'association En quelques mots du 3 au 31 octobre 2025 dans le hall de L'Entrepôt.

DECIDE

Article unique : De signer une convention avec l'association En quelques mots, sise 19 avenue de Paris au Haillan (33185) afin de déterminer les conditions d'accueil de l'exposition.



Fait au Haillan, le
La Maire,

11 SEP. 2025

Andrea KISS.

Certifié exécutoire par Madame La Maire compte tenu :

-de sa réception en Préfecture :

-et de sa publication le :

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Bordeaux ou par l'application télécours citoyens accessible à partir du site www.telercours.fr. Dans ce même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.